

LE TEMPS

étrangers Mardi 13 décembre 2011

Bientôt la fin des demandes d'asile dans les ambassades

Par Valérie de Graffenried Berne

Bientôt la fin des demandes d'asile dans les ambassades Tour de vis adopté au Conseil des Etats. Pour les sénateurs, la désertion ne doit pas être à elle seule un motif d'asile

Pour la première fois depuis 2003, le seuil des 20 000 demandes d'asile par an vient à nouveau d'être franchi. C'est dans ce contexte tendu que le Conseil des Etats s'est penché lundi sur une réforme de la loi sur l'asile. Initiée par Christoph Blocher, elle a été poursuivie par Eveline Widmer-Schlumpf, puis par Simonetta Sommaruga. Le parlement se penche sur ce paquet législatif alors qu'une nouvelle révision, prévue pour fin 2012, vient d'être lancée par la conseillère fédérale socialiste. Elle vise l'accélération des procédures, avec notamment pour but de faire passer le délai moyen du traitement d'une demande de 1400 à 120 jours. Et une multiplication des centres gérés par la Confédération.

Sous pression, la ministre de Justice et police a rappelé lundi la difficulté à trouver des solutions satisfaisantes dans ce domaine: «Nous avons eu pas moins de dix révisions de l'asile en trente ans.» Voici les principales décisions adoptées lundi par le Conseil des Etats:

Déserteurs érythréens

Le Conseil fédéral veut interdire la désertion et l'objection de conscience comme seuls motifs d'asile, pour freiner la forte venue d'Erythréens en Suisse. L'affaire remonte à décembre 2005. Ce mois-là, le Tribunal administratif fédéral avait en substance déclaré que les persécutions politiques qui découlent d'un refus de servir dans l'armée érythréenne donnaient droit au statut de réfugié. Depuis, les demandes d'asile des Erythréens ont pris l'ascenseur. Christoph Blocher a jugé nécessaire d'agir vite. Le Conseil des Etats a accepté la mesure, par 24 voix contre 14. Malgré une minorité d'élus de gauche et Urs Swaller (PDC/FR), pour qui ce nouvel article est inutile et ne devrait pas avoir les effets escomptés. Dans les faits, les Erythréens menacés de mauvais traitements pour avoir refusé de servir l'armée recevront une admission provisoire. Leur statut sera plus précaire, mais rien ne dit que le durcissement prôné par Christoph Blocher sera dissuasif et permettra vraiment de faire baisser le nombre d'Erythréens cherchant la protection de la Suisse.

Suppression des demandes

Entre janvier 2006 et septembre 2011, 23 409 demandes d'asile ont été déposées à l'étranger. La [Suisse est aujourd'hui le seul pays à autoriser le dépôt d'une demande d'asile dans une de ses ambassades](#). Le Conseil fédéral veut abroger cette exception; le Conseil des Etats l'a suivi, par 23 voix contre 12. Pour ses opposants, la mesure est néfaste car elle risque de pousser des personnes réellement persécutées à la migration illégale et à entreprendre un long et dangereux voyage, parfois au péril de leur vie. Réponse de

Simonetta Sommaruga: les personnes qui ont des motifs d'asile valables obtiendront un visa pour venir déposer leur demande d'asile en Suisse.

Examen médical à l'arrivée

Principe: les requérants devront faire valoir leurs problèmes de santé dès le début de la procédure. Là aussi, le Conseil des Etats a dit oui. Ceux qui s'y opposent craignent que le seul but de la mesure ne soit de restreindre la possibilité d'obtenir une admission provisoire pour des motifs médicaux, en particulier pour troubles psychiques. Des troubles qui sont souvent détectés plusieurs mois plus tard.

Sanctionner les activités politiques en Suisse

But de la mesure: punir d'une amende les requérants qui déploient des activités politiques publiques «uniquement dans l'intention de créer des motifs subjectifs après la fuite». Ceux qui leur prêtent assistance doivent aussi être punissables. «Comment peut-on punir sur la seule base d'intentions?» a dénoncé en vain Robert Cramer (Verts/GE).

Parmi les autres points discutés, les sénateurs ont par contre refusé, à une assez forte majorité, d'interdire le regroupement familial aux personnes admises provisoirement en Suisse. Ce premier paquet législatif, adopté au final par 14 voix contre 4 et 16 abstentions, doit encore passer au National.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA